

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à GRIMAUD, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 20 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Christophe ROSSET, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 6 - Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Benjamin CARDAILLAC à Viviane BERTHELOT, Jean-Marc ROLAND-ROCCIA à Francis MONNI, Gilles ROUX à Christophe ROSSET, Virginie SERRA à Yvette ROUX, Denise TUNG à Alain BENEDETTO ;

Absent : 1 - Romain CAÏETTI ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

La Commune s'est dotée en 2015 d'une balayeuse Dulevo B5000 Evolution.

Cette balayeuse n'étant plus adaptée aux besoins de la Commune, il a été décidé de la céder. Une annonce a, en conséquence, été publiée sur le site internet de la Commune en vue de solliciter des offres d'achat.

La société EASY VOIRIE, basée à Montélimar s'est proposée comme acquéreur pour un montant de 4 000,00 € TTC (quatre-mille euros).

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession de cette balayeuse DULEVO dont la valeur de rachat est fixée à 4000,00 € TTC (quatre mille euros) ;
- de sortir de l'inventaire l'équipement ci-dessous référencé :

N° inventaire	Nature comptable	Désignation du bien	Année d'acquis.	Valeur historique	Amort	Valeur nette comptable	Valeur de rachat
2015/030	21571	BALAYEUSE DULEVO 5000	2015	183 947,52 €	160 954,08 €	22 993,44 €	4 000,00 €

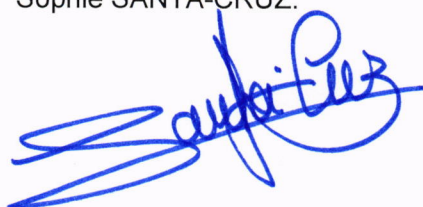
- d'effectuer les écritures d'ordre budgétaires correspondantes selon le schéma suivant :

• débit du compte 040/192 « moins-value » pour	18 993,44 €
• crédit du compte 042/776 « moins-value » pour	18 993,44 €
• crédit du compte 77/775 « produit de cession » pour	4 000,00 €
• débit du compte 042/675 « valeur nette comptable » pour	22 993,44 €
• crédit du compte 040/21571 « valeur nette comptable » pour	22 993,44 €

- d'autoriser le Trésorier Principal du SGC de Fréjus à passer les écritures d'ordre non budgétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,  
Sophie SANTA-CRUZ.



Le Maire,  
Alain BENEDETTO.

